

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 43  
Votes exprimés : 43  
POUR : 43  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
20 février 2023  
Date d'affichage :  
20 février 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA - François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –  
Absents excusés : Philippe TRESPALLÉ - Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Catherine VERNEAU – Claude CATRIN  
Absents : Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Christophe CHEYSSON -

Objet de la délibération

**CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Le Président explique que conformément aux critères définis dans les lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade et aux statuts particuliers de la fonction publique territoriale, un animateur peut prétendre à un avancement de grade sur ancienneté. Il s'agit de la directrice du service enfance jeunesse.

Aussi, il propose au Conseil Communautaire de créer le poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe, permanent, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer la création du poste proposée ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires à cette création de poste seront inscrits dans le budget primitif enfance 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Christophe CHEYSSON



Le Président,  
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 03/03/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 02/03/2023

Application agréée E-legalite.com